



A qui appartient l'argent d'un mineur

Par **CHARLES**, le **06/05/2010** à **14:23**

Bonjour,

J'ai souscrit un prêt avec ma concubine. A l'époque, il ns restait de l'argent que nous avons déposé sur une assurance vie de mon fils mineur.

Nous nous sommes séparés et le notaire a validé le partage et la soulte depuis presque un an. Nous avons décidé il y a un mois de casser cette assurance vie soit environ 2000 €. L'argent à été déposé sur un compte commun dont ns avons ts les 2 une procuration.

J'ai retiré tout l'argent de ce compte. En ai je le droit ? Madame m'envoie un recommandé par son avocat pour me réclamer cette somme.

Suis je dans mon droit ? Qu'est ce que je risque si je ne lui verse rien ?

Cordialement.